

Reçu le :	
Réservé au service :	
Code Famille :	
Saisi le :	



**ANNÉE
SCOLAIRE
2022/2023**

DEMANDE D'INSCRIPTION AUX TEMPS PÉRISCOLAIRES

A remplir directement sur l'Espace Famille <https://espace-famille.ville-bron.fr>

A envoyer : Ville de Bron - Place de Weingarten - CS n°30012 - 69671 BRON Cedex

A déposer à l'accueil du Pôle des Services Municipaux - 21, place du 11 Novembre 1918 - 69500 BRON

Avant le 30 mai 2022

L'enfant

Coordonnées de l'enfant

Nom : Prénom :

Né(e) le : à Dept :

Sexe : F M

Parents

Responsable légal 1 de l'enfant

Nom Prénom

Nom de jeune fille

Né(e) le :

Exerce l'autorité parentale oui non

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Port.

Mail :

Employeur :

Profession :

Tél professionnel :

marié divorcé séparé célibataire pacsé autre

Responsable légal 2 de l'enfant

Nom Prénom

Nom de jeune fille

Né(e) le :

Exerce l'autorité parentale oui non

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Port.

Mail :

Employeur :

Profession :

Tél professionnel :

marié divorcé séparé célibataire pacsé autre

Personnes habilitées à venir chercher votre enfant (pas plus de 3 personnes hors membres du foyer)

La personne doit avoir plus de 13 ans.

	Nom	Prénom	Téléphone	Lien de parenté
1				
2				
3				

Les modalités d'accès aux temps périscolaires sont décrites dans le règlement municipal des temps périscolaires.

La Ville de Bron recommande aux parents de veiller à ne pas rallonger le temps de présence de leur enfant par des réservations multiples aux différents temps périscolaires de la journée.

Inscription à la garderie du matin

Choix des jours

1- Réservation à l'année : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

2- Réservation occasionnelle : Vous pouvez réserver des activités de façon occasionnelle, en vous connectant à votre Espace École <https://espace-famille.ville-bron.fr>. La réservation doit être faite au minimum 3 jours calendaires¹ avant la date souhaitée.

Inscription à la restauration scolaire

Choix des jours

1- Réservation à l'année : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

2- Réservation occasionnelle : Vous pouvez réserver des activités de façon occasionnelle, en vous connectant à votre Espace École <https://espace-famille.ville-bron.fr>. La réservation doit être faite au minimum 3 jours calendaires¹ avant la date souhaitée.

Choix d'un menu

Menu standard

Menu sans porc

Ne cocher qu'une seule case

Allergie alimentaire / problème de santé nécessitant un PAI :

Oui Non

Toute allergie alimentaire et/ou problème médical doit obligatoirement être signalé auprès de la Direction de l'école qui transmettra un dossier à remplir par le médecin de famille. La réservation au restaurant ne pourra se faire qu'après l'examen du dossier par une commission spécialisée et la signature du Projet d'Accueil Individualisé. Merci également de nous informer ainsi que l'école de tout problème de santé intervenant en cours d'année scolaire.

Inscription à l'accueil du soir

Choix des jours

1- Réservation à l'année :

Ne cocher qu'une seule case par jour

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Accueil Récréatif de 16h30 à 17h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accueil Long de 16h30 à 17h45	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2- Réservation occasionnelle :

Vous pouvez réserver des activités de façon occasionnelle, en vous connectant à votre Espace École <https://espace-famille.ville-bron.fr>. La réservation doit être faite au minimum 11 jours calendaires¹ avant la date souhaitée.

Autorisation de sortie pour les élèves d'élémentaire uniquement :

L'enfant a le droit de quitter seul(e) l'accueil du soir en élémentaire : OUI NON

¹ Jours calendaires : tous les jours de la semaine samedi et dimanche compris

Facturation

Les tarifs des temps périscolaires sont fixés par délibération municipale.
Les factures sont disponibles sur votre Espace École et envoyées une fois par mois par mail.

Je ne souhaite pas que la facture me soit envoyée par mail

En cas de garde alternée, merci d'indiquer ci-dessous le calendrier et les adresses de facturation :

Mode de règlement pour les temps périscolaires

La Ville de Bron vous propose de régler vos factures par prélèvement automatique.

Je choisis le paiement de la facture par prélèvement automatique OUI NON

Si OUI, fournir un relevé d'identité bancaire et remplir le mandat de prélèvement SEPA ci-joint. Si vous aviez choisi ce mode de règlement l'année scolaire précédente et que vos coordonnées bancaires n'ont pas changé, vous n'avez pas besoin de fournir à nouveau ces 2 documents.

Il est également possible de régler votre facture :

- par carte bancaire ou par prélèvement internet sur l'Espace Famille
- par chèque bancaire (sous enveloppe accompagné du papillon situé sur la facture) et en déposant au Pôle des Services Municipaux
- par espèces lors de permanences prévues à cet effet les lundis matin au Pôle des Services Municipaux.

Annulation ou rajout de réservation

Quand :

- Accueil du soir au minimum **11 jours calendaires² avant le jour concerné**
- Restauration et garderie du matin au minimum **3 jours calendaires² avant le jour concerné**

Où :

Sur l'Espace Famille.

Passé ce délai, ce sont des demandes de **modifications EXCEPTIONNELLES**, motivées et justifiées (hospitalisation, décès, naissance, reprise d'activité...) à faire **sur votre Espace Famille (Modifications hors délai)**. Pour tous renseignements : 04 72 36 14 68

Documents à fournir

Pour toute inscription, veuillez fournir **obligatoirement** les photocopies des pièces justificatives suivantes (le service ne fait pas de photocopie pour le public) :

- Le dossier d'inscription dûment rempli et signé
- L'attestation CAF de moins de 3 mois où figure le quotient familial et le détail des prestations. Pour les familles qui n'ont qu'un enfant et pas de CAF le dernier avis d'imposition
- Une copie des attestations de travail ou formation pour chaque responsable du foyer : le dernier bulletin de salaire (si ancienneté de plus de 18 mois) sinon, attestation d'employeur avec les dates du contrat (CDD ou CDI), certificat de formation, Kbis ou toute autre pièce justifiant de l'activité professionnelle
- Pour les personnes sans activité : attestation Pôle Emploi
- Pour les étudiants : certificat de scolarité ou à défaut une carte d'étudiant
- Jugement de divorce avec indication du foyer de rattachement de l'enfant et de la garde alternée

Votre inscription définitive ne pourra être valable qu'à réception d'un certificat envoyé par nos services ou remis en main propre.



Tout dossier incomplet ne sera pas traité et vous sera retourné

² Jours calendaires : tous les jours de la semaine samedi et dimanche compris

Signature

Je soussigné (e), atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des temps périscolaires de la Ville de Bron qui m' a été envoyé et certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements qui figurent sur le présent document.

J'autorise les responsables à faire donner tous les soins par un médecin ou à faire transporter mon enfant en cas d'urgence dans un hôpital.

Fait à :

le :

Signature
des responsables

